



COMMUNE DE ZUDAUSQUES

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 octobre à 10H30, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 13 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur) et publié sur le site de la commune.

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Michaël Huyghe, Pascal Dubar, Jacques Bocquet, Sabine Vroelant, Danièle Bernard, Bruno Helleboid, Audrey Deluen (11/15)

Était absent excusé : Lucie Masson (1/15)

Pouvoirs : Anne-Gaëlle Gawlowicz à Colette LEMAIRE, Ludovic Ribreux à Didier Delattre, Arnaud Denis à Didier Bée (3/15)

Secrétaire de séance : Arminda Giovacchini

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 18 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

ORDRE DU JOUR

- ♦ *Désignation du secrétaire de séance.*
- ♦ *Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.*
- ♦ ***Intercommunalité***
 - *CCPL : Reporting des réunions depuis septembre*
 - *CCPL : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*
 - *SED : Reporting comité d'exploitation*
 - *SED : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement*
 - *SED : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable*
 - *CDG62 : rapport d'activité 2024*
 - *Flandres Opale Habitat : Rapport d'activité 2024*
- ♦ ***Administration générale***
 - *Plan Communal de Sauvegarde (PCS)*
 - *Mise en œuvre de la vidéoprotection : déclaration sans suite de l'appel d'offres en cours*
 - *Mise en œuvre de la vidéoprotection : adhésion à la démarche commune proposée par la CCPL dans le cadre du dossier FEDER mutualisé (« SMART TERRITOIRE »)*
 - *Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux route de Leuline*

- ◆ ***École-Enfance-Jeunesse -ALSH : informations***
 - *Rentrée scolaire septembre 2025*
 - *ALSH des vacances de Toussaint*
 - ◆ ***Lien social***
 - *Information sur l'organisation du repas des ainés*
 - *Information sur l'organisation portant confection et distribution du colis des ainés*
 - ◆ ***Animations – fêtes et cérémonies***
 - *Reporting sur les animations depuis le dernier conseil municipal*
 - *Samedi de la solidarité*
 - *Marché de Noël*
 - ◆ ***Travaux – sécurité :***
 - *Informations sur les dossiers de travaux et chantiers en cours*
 - ◆ ***Questions et informations diverses***
 - ◆ ***Décisions du maire par délégation***
-

1) Désignation du secrétaire de séance

Arminda Giovacchini est désignée secrétaire de séance.

2) Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité sans observations.

3) CCPL : Reporting des réunions depuis septembre

◆ 4 septembre : bureau

1. Stratégie financière et organisationnelle de l'AUD post 2026

Intervention d'Eugénie Ruckebusch, Directrice adjointe

2. Développement économique :

- ZA Le Gré à Wavrans : gestion pluviale
- Dossiers d'aide TPE/PME
- Ouverture dominicale Districenter

3. Habitat

- Bilan OPAH 2024
- CLLAJ : prorogation de la convention de partenariat avec la CAPSO 2025-2027 – Décision de bureau

4. Urbanisme

- Avis sur modification n°1 du SCOT du Pays de Saint-Omer
- Avis sur modification n°2 du SRADDET
- État d'avancement des procédures d'évolution du PLUi

- 5. Dossier FEDER Smart Territoire :**
 - Point d'étape du projet - Partenariat SIDEALF SMAGEAA CCPL
 - Chiffrage du projet et financements attendus
 - 6. Bilan mi-parcours du PCAET :**

Présentation du bilan et calendrier de la révision
 - 7. Évolution des locaux CCPL :**
 - Déménagement ST > adaptation locaux SIDEALF
 - Locaux définitifs de l'Épicerie solidaire
 - Chaufferie biomasse et solaire PV au centre aquatique : point d'étape
 - 8. Mobilité**
 - Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)
 - Programme de la Semaine européenne de la Mobilité
 - Agrandissement de l'aire de covoiturage de Setques par la SANEF
 - 9. Action sociale/CIAS**
 - Convention Territoriale Globale CAF intégrant le service public de la petite enfance
 - Locaux Restos du cœur
 - 10. Finances :**
 - Passage en subvention avance covid non perçue solde de 366 € de X
 - Intégration d'une retenue de garantie budget ZAC : où intégration des retenues de garantie dans le budget ZAC ou délibération autorisant la restitution car prescription
 - Décision modificative
 - Régularisation de la régie d'avance
 - Passage en subvention avance covid
 - Exonération Teom Districenter en 2026
 - 11. Développement touristique**

Contrat de rayonnement touristique
 - 11. Questions diverses :**
 - Rapport annuel 2024 service de prévention déchets
 - Programme des Journées Portes Ouvertes Maison France Service
 - SMAGEAA : transformation EPAGE
 - Entente SMAGEAA/CCPL : désignation des représentants CCPL au conseil du 02/10
 - Délibération tarifs composteurs (supprimer la notion variable de litrage) suite contrôle régie juin 2025
 - Information sur l'étude hydraulique menée à Wavrans-sur-l'Aa
 - Demande de subvention de la commune de Wisques pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux ;
- ♦ **15 septembre : conférence des maires**
- 1. Bilan du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :**
 - Présentation du bilan et perspectives pour la révision
 - 2. Dossier FEDER Smart Territoire :**
 - Point d'étape du projet - Partenariat SIDEALF – SMAGEAA - CCPL

- Chiffrage du projet dans sa globalité

3. Prevention déchets :

- Grille tarifaire TEOMI/RS 2026
- Rapport annuel 2024 service de prévention déchets
- AAP Déchets hors foyers : précisions sur les besoins des communes

4. Actions sociales - CIAS :

- Présentation de la Convention Territorial Globale (CTG) avec la CAF

Aparté sur le versement du solde de la caf après contrôle de M telle très satisfait.

- Évolution des locaux des restos du cœur

5. Questions diverses :

- Locaux CCPL : transfert services techniques et Locaux définitifs de l'épicerie solidaire
- Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules électriques (SDIRVE

◆ 25 septembre : commission

• **Actions sociales CIAS :**

- Présentation de la CTG
- Evolution des locaux des Restos du cœur

• **Numérique :** Dossier FEDER Smart Territoire

• **Evolution des locaux de la CCPL :**

- Déménagement des services techniques (adaptation des anciens locaux SIDEALF)
- Locaux définitifs de l'Epicerie solidaire
- Chaufferie biomasse et solaire PV au centre aquatique : point d'étape

• **Stratégie de prévention des déchets :**

- Grille tarifaire TEOMI/RS 2026
- Rapport annuel 2024 du service de prévention des déchets|

◆ 2 octobre : conseil communautaire

Il est rappelé que le procès-verbal et les délibérations de ce conseil communautaire sont accessibles sur le site cc-pays de lumbres.fr

4) CCPL : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (Délibération n°2025-036)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle que le rapport repris en objet a été joint à la convocation du conseil municipal ;

Il en décrit les grandes lignes et à la suite se propose de répondre aux questions des élus municipaux ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Acte la tenue de la présentation du rapport conformément à la réglementation en vigueur ;
- Dit qu'un exemplaire est tenu en mairie pour consultation pendant les heures d'ouverture au public de toute personne intéressée par ce bilan.

5) SED : Reporting Conseil d'exploitation du 10 octobre 2025

M le maire rend compte des questions qui figuraient à l'ordre du jour de ce conseil d'exploitation :

- Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- La décision modificative n°2 qui sera soumise au prochain comité syndical
- L'apurement du compte d'opérations pour le compte de tiers du budget, rattaché « exploitation de l'assainissement » pour les territoires du conseil d'exploitation, apurement qui aura également soumis l'approbation du prochain comité syndical
- Point pollution de la STEP de Leulinghem (négociations avec FOURNEO)
- Emprunt de 1,3 millions d'euros sur 40 ans (Taux livret A + 0,4) auprès de la caisse des dépôts et consignations pour assumer les réparations et investissements à venir (Travaux sur Zudausques, réparations sur les STEP)
- Point sur les travaux sur Zudausques. Si la convention entre la CAPSO- et Moringhem est signée en octobre la publicité pour l'appel d'offres est prévue le 5 janvier 2026 et les travaux pourraient débuter en mars-avril 2026
- Convention d'achat d'eau en gros auprès du SIDEALF au bénéfice des usagers de la rue des hortensias à Quercamps
- Point d'atterrissement budgétaire 2025
- Question diverse sur les impayés : suite aux procédures engagées il ne reste que 0,72 % d'impayés sur l'assainissement sur la commune de Zudausques

6) SED : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Question reportée à la prochaine séance car le rapport définitif n'a pas été produit par le SED.

7) SED : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Question reportée à la prochaine séance car le rapport définitif n'a pas été produit par le SED.

8) CDG62 : rapport d'activité 2024 (Délibération n° 2025-37)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle que la commune est contributrice et partenaire, via de nombreuses conventions en gestion des ressources humaines, du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais (CDG62) et qu'à ce titre nous sommes destinataires du rapport annuel d'activité repris en objet ;

Il en décrit les grandes lignes et à la suite se propose de répondre aux questions des élus présents ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Acte la tenue de la présentation du rapport conformément à la réglementation en vigueur ;
- Dit qu'un exemplaire est tenu en mairie pour consultation pendant les heures d'ouverture au public de toute personne intéressée par ce rapport.

9) Flandres Opale Habitat : Rapport d'activité 2024 (Délibération n°2025-038)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle que la commune est partenaire de Flandres Opale Habitat dans le cadre du logement social et qu'à ce titre nous sommes destinataires du rapport annuel d'activité repris en objet;

Il en décrit les grandes lignes et à la suite se propose de répondre aux questions des élus présents ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Acte la tenue de la présentation du rapport conformément à la réglementation en vigueur ;
- Dit qu'un exemplaire est tenu en mairie pour consultation pendant les heures d'ouverture au public de toute personne intéressée par ce rapport.

10) Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (Délibération 2025-039)

Le rapporteur,

Vu le code de la sécurité intérieure et en particulier ses articles R731-1 à D731-13 portants sur le plan communal ou intercommunal de sauvegarde.

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite « loi MATRAS », conforte le dispositif des plans communaux de sauvegarde (PCS) et plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Vu la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé, avec les nouveaux articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un nouvel outil de mobilisation civique, ayant vocation à apporter un soutien et une assistance aux populations : les réserves communales de sécurité civile.

Vu la Circulaire du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile.

Vu la délibération de la CCPL en date du 29 janvier 2024 pour l'élaboration du PICS et par la suite la rédaction de ce document, son adoption par le conseil communautaire et sa mise en œuvre par l'acquisition des moyens nécessaires (Délibération 24-12-124 du 19 décembre 2024).

Vu le DICRIM adopté en 2015 et en vigueur au sein de la commune.

Considérant que sur le fondement de ses pouvoirs de police générale, le maire assure la réponse de premier niveau à toute situation mettant en péril sa population. La commune constitue ainsi le premier maillon de l'organisation générale de la sécurité civile.

Considérant que dans cette perspective, les communes élaborent un **plan communal de sauvegarde** (PCS). Le PCS, outil de gestion des crises des communes, permet de préparer la réponse à tout type d'évènements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.). Document à visée résolument opérationnelle, il a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

Par ailleurs, les communes sont appuyées dans ces missions par les intercommunalités qui disposent des **plans intercommunaux de sauvegarde** (PICS). Ce plan permet à la commune sinistrée de solliciter les moyens propres de l'EPCI et les moyens mutualisés des communes-membres de l'intercommunalité. Il organise également la continuité des compétences exercées par l'EPCI en période de crise (voirie, eau potable, assainissement, etc.).

Considérant encore que la commune de Zudausques peut être accompagnée par le SmageAa et l'agence d'urbanisme de l'Audomarois pour la mise en œuvre de ce PCS dont les enjeux et le contenu sont présentés ce jour (diaporama) ;

Considérant enfin les risques auxquels est de plus en plus exposée la population et en conséquence la volonté de la commune d'être dotée d'un PCS quand bien même elle n'en a pas l'obligation réglementaire.

Après avoir visionné le support produit par le SmageAa, entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) La mise en œuvre volontaire d'un Plan Communal de Sauvegarde en cohérence avec le PICS adopté par la CCPL ;
- 2) De procéder également à l'actualisation du DICRIM également en cohérence avec le PCS et le PICS ;
- 3) D'avoir recours à l'assistance de l'agence d'urbanisme de l'Audomarois et du SmageAa pour piloter à nos côtés les travaux portant élaboration de ce PCS ;
- 4) De procéder à la mise en place d'un COPIL composé de Mme la secrétaire de mairie, le référent des services techniques, Mme Colette Lemaire et Messieurs Delattre, Helleboid et Bée pour, aux côtés de l'agence d'urbanisme et le SmageAa, élaborer ce PCS ;
- 5) De travailler à la mise en œuvre d'une réserve communale de sécurité civile ;
- 6) Autoriser monsieur le maire à intervenir à la signature de tous documents permettant la mise en œuvre de ce PCS et en particulier dans le cadre des éventuelles acquisitions de matériel à faire et les conventions à intervenir avec les partenaires.

11) Marché de fournitures Vidéoprotection-classement sans suite (Délibération n° 2025-040)

Le rapporteur,

Vu le code des marchés publics et en particulier les articles relatifs au classement sans suite d'un appel d'offres ;

Vu la délibération n°2023- 008 du conseil municipal du 13 février 2023 ;

Vu l'avis de publicité du 25 juillet 2025 portant consultation dans le cadre d'un marché de fournitures et services pour la mise en œuvre de la vidéoprotection et les réponses à déposer sur la plateforme de marchés publics avant le 25 septembre 2025 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCPL en date du 2 octobre 2025 proposant aux communes volontaires du territoire d'accéder dans le cadre du dispositif « Smart territoires » à un dossier commun déposé auprès du Conseil Régional pour accéder des financements au titre du FEDER (60% minimum), dossier mutualisé permettant, entre autres possibilités, un groupement de commandes pour la mise en place de notre système de vidéoprotection

Considérant qu'ayant depuis 2021 la volonté de mettre en œuvre la vidéoprotection la commune de Zudausques avait sollicité des subventions auprès de la Région Hauts de France d'une part et de l'État (FIPD) d'autre part bien avant la délibération de la CCPL susvisée ;

Considérant que seule la Région Hauts de France a répondu favorablement à ces demandes de subvention le 13 août 2024 pour un montant de 20.758 euros soit un taux de financement inférieur à celui de 60% dans le cadre de la démarche mutualisée récemment actée par la CCPL (au minimum 60% du FEDER) ;

Considérant que la délibération de la CCPL en date du 3 octobre dernier constitue un élément nouveau dans l'approche globale du projet et surtout constitue une opportunité d'un coût résiduel moindre pour la commune ;

Considérant enfin que l'intérêt financier de la commune d'une part et l'intérêt général d'une mutualisation entre les communes volontaires de la CCPL d'autre part, constituent des motifs économiques et techniques permettant de déclarer sans suite l'appel d'offres issu de l'avis de publicité du 25 juillet dernier susvisé ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

Le classement sans suite pour motif économique de l'appel d'offres portant sur le marché de fournitures et services pour la mise en œuvre de la vidéoprotection et pour lequel un avis de publicité a été publié le 25 juillet 2025 soit avant la délibération de la CCPL en date du 3 octobre suivant permettant à la commune d'accéder à des financements supérieurs (FEDER) par le biais

d'un groupement de commande et la mutualisation de la démarche entre plusieurs communes de la CCPL

12) Vidéoprotection-Adhésion au service de la vidéoprotection de territoire mutualisé (CCPL) (Délibération n°2025-041)

Le rapporteur,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCPL en date du 2 octobre 2025 portant, entre autres décisions, la mise en place d'un service de vidéoprotection de territoire mutualisé (CCPL),

Vu la délibération n°2023-008 du conseil municipal du 13 février 2023,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 octobre 2025 portant classement sans suite du marché de fournitures ouvert par la commune de Zudausques et relatif à la mise en œuvre de la vidéoprotection,

Considérant que la délibération du conseil communautaire de la CCPL susvisée offre aux communes volontaires du territoire la possibilité d'accéder au dispositif « Smart territoires » du Conseil Régional et ainsi l'opportunité d'accéder à des financements au titre du FEDER (60% minimum), financements inaccessibles pour une commune seule,

Considérant que la mutualisation permet un reste à charge intéressant pour la commune de Zudausques (FEDER 60% minimum), et au surplus de bénéficier d'un montant de subvention plus intéressant que le montant initialement notifié à la commune de Zudausques par le Conseil Régional Hauts de France,

Considérant que cette démarche de mutualisation permet également d'accéder à un groupement de commandes pour la mise en place de notre système de vidéoprotection,

Considérant que la délibération du conseil communautaire de la CCPL susvisée précise encore que la CCPL est autorisée pour la partie vidéoprotection à porter le dossier directement pour les communes volontaires tant financièrement que techniquement, chaque commune finançant le reste à charge après déduction des subventions dans le cadre de conventions financières à intervenir ;

Considérant que ce portage technique et financier par la CCPL est une opportunité pour notre commune, en particulier au regard des impacts budgétaires d'une part, de la maintenance et de la gestion des installations d'autre part,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) La commune de Zudausques décide d'intégrer le service de vidéoprotection de territoire mutualisé proposé par la CCPL dans le cadre du dossier FEDER « SMART TERRITOIRE »,
- 2) Donne délégation à la CCPL, y compris pour le marché de fournitures (groupement de commandes), pour la mise en œuvre dans les meilleurs délais de la vidéoprotection sur les sites préalablement validés par la commune (Cf diagnostic de vidéoprotection de la gendarmerie Nationale et les sites actés à la délibération du 13 février 2023 susvisée),
- 3) S'engage, après déduction des subventions octroyées à la CCPL, à financer le reste à charge, et à cet effet autorise monsieur le maire à intervenir à la signature de la convention à venir actant le financement de cette opération entre la CCPL et la commune de Zudausques,
- 4) Autorise monsieur le maire à intervenir à la signature de tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- 5) Les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget primitif 2026.

13) MOE : Requalification et sécurisation de la route de Leuline (Délibération n° 2025-042)

Le rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique en vigueur

Vu la délibération n°2020-021 du conseil municipal du 6 juin 2020,

Vu la délibération n°2023- 042 du conseil municipal du 18 décembre 2023,

Vu la lettre portant avis de marché MAPA, mise en concurrence, dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et la sécurisation de la route de Leuline (CD 212^E)

Vu la publicité de la lettre susvisée le 15 juillet 2025 et la date butoir des dépôts des candidatures fixée au 28 août,

Considérant que 6 bureaux d'études ont répondu à cet appel d'offres,

Considérant l'analyse des 5 offres recevables dont le détail et les conclusions sont partagés avec l'assemblée,

Il est proposé par le pouvoir adjudicateur, rapporteur, de retenir l'offre présentée par le bureau d'études Tracks pour un montant d'honoraires de 10185.00 € HT quel que soit le montant final de l'opération,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) De valider la proposition du pouvoir adjudicateur, rapporteur, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et la sécurisation de la route de Leuline au bureau d'études Tracks pour un montant d'honoraires de 10185.00€ HT quel que soit le montant final de l'opération,
- 2) D'autoriser monsieur le maire à signer le marché correspondant

14) Ecole-enfance-jeunesse-ALSH

- Le 14 octobre 2025 a eu lieu le conseil d'école. Mme Courtois, Directrice, a annoncé son départ de l'école. Il sera effectif à la rentrée des vacances de Toussaint.
Mme Darques assurera l'intérim de direction et M BAY remplacera Mme Courtois en CM2.
A la rentrée 2025-2026, 136 élèves ont été accueillis, répartis sur 6 classes.
13 élèves notifiés MDPH- 5 créations PAI et 3 renouvellements. Mme Courtois déplore qu'il n'y ait plus que 3 AESH au lieu de 4 et qu'il n'y ait pas de service civique cette année.
- ALSH Toussaint : 50 enfants se sont inscrits.

15) Lien social

- Repas des ainés : 175 personnes de + de 62 ans sont conviés le Samedi 22 novembre 2025 12h30 à la salle polyvalente pour le traditionnel repas des ainés.
- Colis des ainés : La distribution des colis s'effectuera le 12 décembre 2025 de 15h30 à 18h00 à la salle polyvalente. Environ 150 colis seront préparés.

16) Animations-Fêtes et cérémonies-Culture-Sports

- Journée du patrimoine-Remerciements adressés à M Bocquet
- Retour sur la fête rurale d'Audenthun
- Le 10 octobre 2025 a eu lieu la soirée des bénévoles Intervillages (6 communes) ; soirée qui a connu un vif succès.
- Samedi solidarité le 06 décembre 2025.
- Marché de Noël le 07 décembre 2025 à la salle polyvalente.

17) Tourisme-Culture-Patrimoine-Cadre de vie

- Chantiers de rénovation du petit patrimoine : Remerciements à M Bocquet et au Parc Naturel Régional. M BOCQUET souhaite un panneau explicatif sur les puits
- Chapelles à restaurer rue de la mairie et Audenthun

18) Travaux et sécurité

- Remplacement des barrières volées – Une plainte a été déposée.
- Acquisition de 2 tables de pique nique supplémentaires
- Le permis de construire concernant l'extension vestiaires et local ALSH a été accepté.
- Projet rénovation extension de la salle polyvalente : le plan définitif présenté à la réunion publique du 07/11/2025. Dernier chiffrage 1 300 000€ HT
- Divers travaux ont été réalisés à Cormette et à la ferme Marcotte.

19) Questions et informations diverses

- Prochain conseil municipal prévu le 12 décembre 2025 18H30

20) Décisions du maire par délégation

NEANT

La séance est levée à 13h05.

